

# Règlement des études et de la scolarité – MECC

2025-2026

## Master 2 (THP-THS) - Théologie protestante - Théologie, histoire et société

### Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

### Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.  
Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

L'étalement des études par contrat pédagogique est possible pour tout étudiant inscrit en Master de théologie protestante

### Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

### Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

## Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

## Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour tous les enseignements identifiés comme TD dans la maquette ainsi que pour les séminaires et les cours de méthodologie. Pour les étudiants inscrits en présentiel, l'assiduité est vérifiée par des listes d'émargement. Pour les étudiants inscrits à distance, elle peut être vérifiée par la participation aux activités proposées en ligne ou par une connexion régulière à la page Moodle du cours ainsi qu'au moins un entretien avec l'enseignant au cours du semestre.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

## Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg. À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée. L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

## Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

### **Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage**

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint. Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

### **Compensation**

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre ne se compensent pas entre elles.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

### **Capitalisation**

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

### **Calcul de la moyenne générale au diplôme**

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

### **Jury**

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

### **Conservation de notes d'une année sur l'autre**

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues au niveau d'une matière dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre, pour la durée d'une année.

### **Évaluation continue intégrale - principes directeurs**

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant. Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

### **Modalités d'évaluation et restitution pédagogique**

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE. Un minimum de deux notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

## **Absence aux épreuves, avec ou sans convocation**

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, s'appliquent les mêmes règles qu'en cas d'absence à une épreuve avec convocation

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Aucune dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation ne peut être accordée

## **Session des examens in situ pour les étudiants à distance**

La semaine d'examens in situ est obligatoire pour tous les étudiants en EAD. Les seules exceptions possibles sont les cas d'empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche (conjoint, frère ou soeur, père et mère, ou enfant), l'éloignement géographique important (étudiants habitant hors continent européen ; ceux-ci doivent néanmoins passer leurs examens in situ au moins une fois par cycle d'études) ou le refus d'un visa constituent des cas recevables. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée à Strasbourg ou à distance. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. L'étudiant empêché de se rendre à Strasbourg pour ces épreuves peut demander par écrit une dérogation au responsable de formation, en expliquant les raisons pour lesquelles il ne peut passer ces épreuves à Strasbourg. Le responsable de formation statue sur la recevabilité de cette demande. Dans le cas exceptionnel où la demande de dérogation est acceptée, les examens de substitution peuvent être organisés via les services consulaires et/ou via des outils numériques (visioconférence par exemple).

## **Régimes spécifiques d'études**

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

**MS3 - Théologie, histoire et société**

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
	UE	UE1 Avancée du mémoire	6	2		CCI										
TP37KM1A	Matière	Méthodologie		1		CCI	TD	10								
									<b>Assiduité</b> Assiduité, obligatoire pour valider l'UE	SC	Q			1		
	UE	UE2 Recherche	12	4		CCI										
	<i>Choisir 2 élément(s)</i>															
TP37KM2A	Matière	Séminaire 1 (disciplines bibliques)		1		CCI	CM	18								
									<b>MS1 et MS3 UE3 - Validation "légère"</b> Assiduité à l'intégralité du séminaire, obligatoire pour valider l'UE	SC	Q			1		
									<b>MS1 et MS3 UE3 - Validation "légère"</b> Compte-rendu critique de l'intégralité du séminaire	AC	PE			1		
									<b>MS3 UE2 - Validation "forte"</b> Exposé lors du séminaire (préparé de façon accompagnée avec soumission anticipée du travail avant la tenue du séminaire bloc).	AC	EO			1		
TP37KM2B	Matière	Séminaire 2 (disciplines systématiques)		1		CCI	CM	18								
									<b>MS1 et MS3 UE3 - Validation "légère"</b> Présentation d'un texte en lien avec le sujet d'une des séances du séminaire (20 min)	AC	EO	0h20		1		
									<b>MS3 UE2 - Validation "forte"</b> Présentation orale, préparation à domicile	AC	EO			1		
TP37KM2C	Matière	Séminaire 3 (histoire du christianisme)		1		CCI	CM	18								
									<b>MS1 et MS3 UE3 - Validation "légère"</b> Présentation d'une source ancienne en lien avec le sujet d'une des séances du séminaire (travail accompagné)	AC	EO			1		

Maquette d'enseignement								Evaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Evaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>MS3 UE2 - Validation "forte"</b> Travail de recherche personnel sur une thématique en lien avec le sujet du séminaire : trame écrite avec bibliographie (entre 6.000 et 8.000 signes)	AC	PE		1		
								<b>MS3 UE2 - Validation "forte"</b> Présentation orale du travail de recherche lors du séminaire (30 min.)	AC	EO	0h30	1		
TP37KM2D	Matière	Séminaire 4 (disciplines pratiques)		1		CCI	CM 18	<b>Etudiants de DU</b> Devoir écrit, à domicile	AC	PE		1		
								<b>Etudiants de DU</b> 1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix	AC	A		1		
								<b>Etudiants de Master - MS1 et MS3 UE3 - Validation "légère"</b> Assiduité à l'intégralité du séminaire, obligatoire pour valider l'UE	SC	Q		1		
								<b>Etudiants de Master - MS1 et MS3 UE3 - Validation "légère"</b> Formuler des questions portant sur les exposés	SC	EO		1		
								<b>Etudiants de Master - MS3 UE2 - Validation "forte"</b> Exposé lors du séminaire	AC	EO		1		
								<b>Etudiants de Master - MS3 UE2 - Validation "forte"</b> Reprise du support écrit à la suite de l'exposé	AC	PE		1		
TP37KM2E	Matière	Séminaire 5 (sociologie des religions)		1		CCI	CM 18	<b>MS1 et MS3 UE3 - Validation "légère"</b> Présentation d'un texte en lien avec le sujet d'une des séances du séminaire (20 min)	AC	EO	0h20	1		
								<b>MS3 UE2 - Validation "forte"</b> Exposé (30 min.)	AC	EO	0h30	1		
								<b>MS3 UE2 - Validation "forte"</b> Reprise écrite de l'exposé	AC	PE		1		
<b>UE</b>		<b>UE3 Formation par la recherche</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>CCI</b>								
		<i>Choisir 2 élément(s)</i>												
TP37KM2A	Matière	Séminaire 1 (disciplines bibliques)		1		CCI	CM 18	<b>MS1 et MS3 UE3 - Validation "légère"</b> Assiduité à l'intégralité du séminaire, obligatoire pour valider l'UE	SC	Q		1		
								<b>MS1 et MS3 UE3 - Validation "légère"</b> Compte-rendu critique de l'intégralité du séminaire	AC	PE		1		
								<b>MS3 UE2 - Validation "forte"</b> Exposé lors du séminaire (préparé de façon accompagnée avec soumission anticipée du travail avant la tenue du séminaire bloc).	AC	EO		1		

Maquette d'enseignement								Evaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Evaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
TP37KM2B	Matière	Séminaire 2 (disciplines systématiques)		1		CCI	CM 18	<b>MS3 UE2 - Validation "forte"</b> Reprise du support écrit à la suite de l'exposé	AC	PE			1	
								<b>MS1 et MS3 UE3 - Validation "légère"</b> Présentation d'un texte en lien avec le sujet d'une des séances du séminaire (20 min)	AC	EO	0h20		1	
								<b>MS3 UE2 - Validation "forte"</b> Présentation orale, préparation à domicile	AC	EO			1	
								<b>MS3 UE2 - Validation "forte"</b> Reprise du support écrit à la suite de l'exposé	AC	PE			1	
TP37KM2C	Matière	Séminaire 3 (histoire du christianisme)		1		CCI	CM 18	<b>MS1 et MS3 UE3 - Validation "légère"</b> Présentation d'une source ancienne en lien avec le sujet d'une des séances du séminaire (travail accompagné)	AC	EO			1	
								<b>MS3 UE2 - Validation "forte"</b> Travail de recherche personnel sur une thématique en lien avec le sujet du séminaire : trame écrite avec bibliographie (entre 6.000 et 8.000 signes)	AC	PE			1	
								<b>MS3 UE2 - Validation "forte"</b> Présentation orale du travail de recherche lors du séminaire (30 min.)	AC	EO	0h30		1	
TP37KM2D	Matière	Séminaire 4 (disciplines pratiques)		1		CCI	CM 18	<b>Etudiants de DU</b> Devoir écrit, à domicile	AC	PE			1	
								<b>Etudiants de DU</b> 1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix	AC	A			1	
								<b>Etudiants de Master - MS1 et MS3 UE3 - Validation "légère"</b> Assiduité à l'intégralité du séminaire, obligatoire pour valider l'UE	SC	Q			1	
								<b>Etudiants de Master - MS1 et MS3 UE3 - Validation "légère"</b> Formuler des questions portant sur les exposés	SC	EO			1	
								<b>Etudiants de Master - MS3 UE2 - Validation "forte"</b> Exposé lors du séminaire	AC	EO			1	
								<b>Etudiants de Master - MS3 UE2 - Validation "forte"</b> Reprise du support écrit à la suite de l'exposé	AC	PE			1	
TP37KM2E	Matière	Séminaire 5 (sociologie des religions)		1		CCI	CM 18	<b>MS1 et MS3 UE3 - Validation "légère"</b> Présentation d'un texte en lien avec le sujet d'une des séances du séminaire (20 min)	AC	EO	0h20		1	

Maquette d'enseignement								Evaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Evaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>MS3 UE2 - Validation "forte"</b>						
								Exposé (30 min.)	AC	EO	0h30	1		
								<b>MS3 UE2 - Validation "forte"</b>						
								Reprise écrite de l'exposé	AC	PE		1		
	<b>UE</b>	<b>UE4 Compétences disciplinaires complémentaires</b>	<b>6</b>	<b>2</b>		<b>CCI</b>								
		<i>Choisir 3 élément(s)</i>												
TP37KM4C	Matière	Philologie biblique		1		CCI	CM 15	<b>Analyse philologique</b> DST (2h30) analyse philologique d'un texte, avec instruments de travail						
TP37KM4A	Matière	Musicologie et hymnologie		1		CCI	CM 15	<b>Oral</b> Oral sur le cours (15 min.)						
TP37KM4B	Matière	Homilétique et exégèse		1		CCI	CM 15	<b>Etudiants de Master</b> Etude personnelle de type exégétique d'un passage biblique (15 000 signes),						
								<b>Etudiants de Master</b> Rédaction d'un plan détaillé de prédication (6 000 signes)						
								<b>Etudiants de DU</b> 1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix						
								<b>Etudiants de DU</b> Devoir écrit, à domicile						
TP37GM1A	Matière	Ancien Testament		1		CCI	CM 20	DST						
								Oral de reprise portant sur le travail corrigé						
								<b>Epreuve alternative 1/2</b> Travail de recherche disciplinaire sur un sujet à convenir avec l'enseignant, 20 000 caractères espaces compris						
								<b>Epreuve alternative 2/2</b> Oral portant sur le travail rendu						
TP37GM1B	Matière	Nouveau Testament		1		CCI	CM 20	<b>Travail exégétique</b> Travail exégétique en lien avec la thématique du cours, à domicile, 12.000 signes						
								<b>Oral de reprise</b> Oral de reprise portant sur le travail corrigé						
								<b>Epreuve alternative 1/2</b> Travail de recherche disciplinaire sur un sujet à convenir avec l'enseignant, 20 000 caractères espaces compris						
								<b>Epreuve alternative 2/2</b> Oral portant sur le travail rendu						
TP37GM2B	Matière	Histoire du christianisme médiéval		1		CCI	CM 15	<b>Oral</b> Oral						

Maquette d'enseignement								Evaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Evaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>Epreuve alternative 1/2</b> Travail de recherche disciplinaire sur un sujet à convenir avec l'enseignant, 20 000 caractères espaces compris	SC	PE		1		
								<b>Epreuve alternative 2/2</b> Oral portant sur le travail rendu	SC	EO	0h15	1		
TP37GM2C	Matière	Histoire du christianisme moderne		1		CCI	CM 15	<b>DST</b> Commentaire comparé de deux textes	AC	ET	3h00	1		
								<b>Epreuve alternative 1/2</b> Travail de recherche disciplinaire sur un sujet à convenir avec l'enseignant, 20 000 caractères espaces compris	SC	PE		1		
								<b>Epreuve alternative 2/2</b> Oral portant sur le travail rendu	SC	EO	0h15	1		
TP37GM2A	Matière	Histoire du christianisme ancien		1		CCI	CM 15	<b>Présentation orale</b> Présentation orale d'un travail personnel, sur un sujet en lien avec le cours, à partir d'un dossier documentaire	AC	EO	0h30	1		
								<b>Epreuve alternative 1/2</b> Travail de recherche disciplinaire sur un sujet à convenir avec l'enseignant, 20 000 caractères espaces compris	SC	PE		1		
								<b>Epreuve alternative 2/2</b> Oral portant sur le travail rendu	SC	EO	0h15	1		
TP37GM2D	Matière	Histoire des religions		1		CCI	CM 15	<b>Exposé oral</b> Exposé oral	AC	EO	0h20	1		
								<b>Epreuve alternative 1/2</b> Travail de recherche disciplinaire sur un sujet à convenir avec l'enseignant, 20 000 caractères espaces compris	SC	PE		1		
								<b>Epreuve alternative 2/2</b> Oral portant sur le travail rendu	SC	EO	0h15	1		
	Matière	Autre (THP ou autre composante)				CCI								
<b>UE</b>		<b>UE5 Préparation à l'insertion professionnelle</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>CCI</b>								
TP37KM5A	Matière	Multimédias		1		CCI	CM 15	<b>Exposé</b> Exposé (20 min.)	AC	EO	0h20	1		
	<i>Choisir 1 élément(s)</i>													
TP36AM1A	Matière	Allemand théologique		1		CCI	TD 18	<b>Langue : Allemand</b> Version courte à domicile	AC	PE		1		
								<b>Langue : Allemand</b> Oral sans temps de préparation sur le texte traduit	AC	EO	0h10	2		
TP37GM5B	Matière	Anglais disciplinaire		1		CCI	TD 18	<b>Oral renforcé</b> <b>Langue : Anglais</b> Oral renforcé avec préparation (préparation 1 h + 15 min.)	AC	EO	1h15	1		
	Matière	Autre langue vivante		1		CCI								

Maquette d'enseignement								Evaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Evaluation initiale / principale							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	<b>Evaluation</b> Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	SC	A					
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	<b>Evaluation</b> Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	SC	A					



Maquette d'enseignement								Evaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Evaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
TP37LM2D	Matière	Séminaire 4 (disciplines pratiques)		1		CCI	CM 18	<b>MS2 et MS4 UE3 - Validation "légère"</b> Assiduité à l'intégralité du séminaire, obligatoire pour valider l'UE	SC	Q			1	
								<b>MS2 et MS4 UE3 - Validation "légère"</b> Formuler des questions portant sur les exposés	SC	EO			1	
								<b>MS4 UE2 - Validation "forte"</b> Reprise écrite de l'exposé	AC	PE			1	
								<b>MS4 UE2 - Validation "forte"</b> Exposé (30min)	AC	EO	0h30		1	
TP37LM2E	Matière	Séminaire 5 (histoire des religions)		1		CCI	CM 18	<b>MS2 et MS4 UE3 - Validation "légère"</b> Compte-rendu des séances du séminaire (3 pages à mi-parcours)	AC	PE			1	
								<b>MS2 et MS4 UE3 - Validation "légère"</b> Compte-rendu des séances du séminaire (3 pages à la fin du séminaire)	AC	PE			1	
								<b>MS4 UE2 - Validation "forte"</b> Exposé oral de 20 min. avec préparation à domicile	AC	EO	0h20		1	
								<b>MS4 UE2 - Validation "forte"</b> Remise du texte de l'exposé	AC	PE			1	
<b>UE</b>		<b>UE3 Formation par la recherche</b>	<b>6</b>	<b>2</b>		<b>CCI</b>								
<i>Choisir 3 élément(s)</i>														
TP37LM2A	Matière	Séminaire 1 (disciplines bibliques)		1		CCI	CM 18	<b>MS2 et MS4 UE3 - Validation "légère"</b> Assiduité à l'intégralité du séminaire, obligatoire pour valider l'UE	SC	Q			1	
								<b>MS2 et MS4 UE3 - Validation "légère"</b> Compte-rendu de l'intégralité du séminaire	AC	PE			1	
								<b>MS4 UE2 - Validation "forte"</b> Exposé (30 min.) (préparé de façon accompagnée avec soumission anticipée du travail avant la tenue du séminaire bloc)	AC	EO	0h30		1	
								<b>MS4 UE2 - Validation "forte"</b> Reprise du support écrit à la suite de l'exposé	AC	PE			1	
TP37LM2B	Matière	Séminaire 2 (disciplines systématiques)		1		CCI	CM 18	<b>MS2 et MS4 UE3 - Validation "légère"</b> Assiduité à l'intégralité du séminaire, obligatoire pour valider l'UE	SC	Q			1	
								<b>MS2 et MS4 UE3 - Validation "légère"</b> Entretien oral sur un des textes traités en séminaire	AC	EO	0h15		1	

Maquette d'enseignement								Evaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Evaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
TP37LM2C	Matière	Séminaire 3 (histoire du christianisme)		1		CCI	CM 18	<b>MS4 UE2 - Validation "forte"</b> Exposé (30min)	AC	EO	0h30	1		
								<b>MS4 UE2 - Validation "forte"</b> Reprise écrite de l'exposé	AC	PE		1		
								<b>MS2 et MS4 UE3 - Validation "légère"</b> Assiduité à l'intégralité du séminaire, obligatoire pour valider l'UE.	SC	Q		1		
								<b>MS2 et MS4 UE3 - Validation "légère"</b> Entretien oral de 15 min. sur un des textes traités en séminaire	AC	EO	0h15	1		
								<b>MS4 UE2 - Validation "forte"</b> Exposé (30min)	AC	EO	0h30	1		
TP37LM2D	Matière	Séminaire 4 (disciplines pratiques)		1		CCI	CM 18	<b>MS2 et MS4 UE3 - Validation "légère"</b> Assiduité à l'intégralité du séminaire, obligatoire pour valider l'UE	SC	Q		1		
								<b>MS2 et MS4 UE3 - Validation "légère"</b> Formuler des questions portant sur les exposés	SC	EO		1		
								<b>MS4 UE2 - Validation "forte"</b> Reprise écrite de l'exposé	AC	PE		1		
								<b>MS4 UE2 - Validation "forte"</b> Exposé (30min)	AC	EO	0h30	1		
								<b>MS2 et MS4 UE3 - Validation "légère"</b> Compte-rendu des séances du séminaire (3 pages à mi-parcours)	AC	PE		1		
TP37LM2E	Matière	Séminaire 5 (histoire des religions)		1		CCI	CM 18	<b>MS2 et MS4 UE3 - Validation "légère"</b> Compte-rendu des séances du séminaire (3 pages à la fin du séminaire)	AC	PE		1		
								<b>MS4 UE2 - Validation "forte"</b> Exposé oral de 20 min. avec préparation à domicile	AC	EO	0h20	1		
								<b>MS4 UE2 - Validation "forte"</b> Remise du texte de l'exposé	AC	PE		1		
<b>UE UE4 Théologie et culture</b>			<b>3</b>	<b>1</b>		<b>CCI</b>								
TP37LM4A	Matière	Bible et réception		1		CCI	CM 15	<b>Travail préparatif</b> Travail préparatif écrit sur un récit biblique	AC	PE		1		
								<b>Présentation orale</b> Présentation orale du récit biblique et sa réception en image et musique (30 min.), seconde chance possible	AC	EO	0h30	2		

## Légende

### Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

### Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

### Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

### Régime

CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
-----	-------------------------------------

### Type d'évaluation pour la session 1 des MCC

AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation

### Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
Q	Quitus Présence